

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE SEEBACH**  
67160

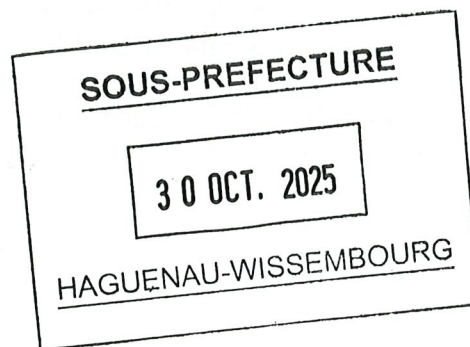
Tel.: 03 88 94 74 06  
Fax :03 88 53 16 1

[mairie.seebach@orange.fr](mailto:mairie.seebach@orange.fr)



document affiché :

- sur le tableau d'affichage municipal : le 23 octobre 2025,
- sur le site internet de la commune : le 12 mars 2026.



## ARRETE MUNICIPAL

### RELATIF A L'IMPRATICABILITE DU TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNE

#### Le Maire de la commune de SEEBACH

- VU Le code général des collectivités territoriales,
- VU Vu le règlement de la ligue Grand Est de football
- VU Vu la demande du club de l'AS Seebach

**CONSIDERANT** que les conditions atmosphériques actuelles risquant de provoquer une détérioration importante des installations sportives concernées.

**CONSIDERANT** que pour assurer la sécurité des joueurs et pour éviter une détérioration importante des installations sportives concernées, il convient de constater l'impraticabilité de ces installations samedi 25 octobre 2025.

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : L'utilisation des installations sportives est interdite le 25 octobre 2025.

**Article 2** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles - seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Mr le Sous-Préfet de Haguenau/Wissembourg
- Le club de l'AS Seebach,
- La ligue Grand Est de football

Fait à Seebach, le 23 octobre 2025

**Le Maire,**

**Michel LOM**

